

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III A l'Hospice Saint-Joseph, (rue Cathédrale). — IV M. l'abbé Joseph Limoges. — V M. l'abbé Eustache Paré. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Société d'une messe. — VIII Union Saint-Jean.

AU PRONE

Le dimanche, 3 mars

La neuvaine à S. Joseph doit commencer dimanche prochain, le 10 (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 3 mars

Messe du 1^{er} dim. du Carême, semi-double (privil. contre tout office de 2^e cl.); 2^e or. **A cunctis**, 3^e **Omnipotens**; préf. du Carême. — Vêpres du dim.; mém. 1^o de saint Casimir (2^o de sainte Janvière, dans la cathédrale de Montréal), 2^o de saint Lucien, 3^o Suffr.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 10 mars

Diocèse de Montréal.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin, du 8 mars, saint Jean de Dieu (Asile de Longue-Pointe).

Diocèse d'Ottawa.—Du 7 mars, saint Thomas (Billing's Bridge).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin.

Diocèse de Sherbrooke.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Compton).

Diocèse de Nicolet.—Du 6 mars, sainte Perpétue.

Diocèse de Valleyfield.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Hudson).

Diocèse de Pembroke.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Astorville, autrefois Levesqueville).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1^o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2^o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

CORRESPONDANCE ROMAINE

LES anciens disaient *nulla dies sine linea*. Ce mot de Pline se rapportait au peintre Apelle qui avait tant de goût pour la peinture qu'il ne passait pas un jour sans ajouter un trait à ses tableaux ; d'où le mot classique connu. Mais il peut bien s'appliquer à l'Eglise, qui ne voit pas un jour s'écouler sans essayer une attaque soit violente, soit sournoise, sans qu'elle trouve devant elle des adversaires ou armés de la force ou cuirassés de la mauvaise foi. Quand le Souverain-Pontife a publié son motu proprio *Quantavis diligentia*, relatif au privilège du for, il ne faisait point une loi nouvelle. Il rééditait simplement des principes canoniques, un peu tombés çà et là en désuétude, mais qui sont aussi anciens que le christianisme puisqu'on les trouve explicitement indiqués dans les épîtres de saint Paul. Il semblait donc *a priori* que cette publication dût passer sans susciter d'émoi. Elle ne touchait en rien aux organisations civiles des états, laissait libre cours à l'action de la justice, mais indiquait que le catholique, pour attaquer un clerc devant les tribunaux civils ou criminels devait, auparavant, demander à l'évêque une permission que celui-ci ne pouvait en aucune façon lui refuser.

— Il n'en a pas été ainsi et le branle a été donné par la Saxe. Ce pays compte 4,300,000 protestants et seulement 250,000 catholiques; ces derniers se trouvent donc à l'état d'infime minorité. La Saxe est gouvernée par un prince catholique, mais tous ses ministres, toutes ses administrations sont protestants. Ce pays est parti en guerre contre le *motu proprio* comme blessant les droits des protestants, entravant l'action de la justice; et, au Parlement, les orateurs ont développé cette thèse et dénoncé l'Eglise comme ayant attenté à la

souveraineté de l'Etat. L'*Osservatore romano* n'a eu besoin que de quelques lignes pour mettre les choses au point et montrer qu'il y a un abîme entre la juridiction civile et les lois de la conscience chez les catholiques. Il serait préférable que les deux marchassent d'accord. Mais l'Eglise n'a nullement empiété sur les droits de l'Etat entendus même avec l'ampleur du ministère protestant de Saxe. Elle a de nouveau fait connaître aux catholiques ses devoirs envers elle, et c'est tout.

— La tempête s'était à peine apaisée dans ce pays qu'elle commença en Allemagne. Les protestants espéraient se faire de ce document une arme contre le Centre, ou au moins jeter la division dans ses rangs. Mgr Heimer, auditeur de Rote, avait publié dans la *Kolnische Volkszeitung* un article canonique, où il examinait si les dispositions du *motu proprio* s'appliquaient à l'Allemagne. L'auteur établissait sur de nombreuses preuves qu'en Allemagne, depuis un temps immémorial, l'immunité des clercs touchant le for ecclésiastique, n'avait jamais été appliquée. Il y avait là une position de fait, une coutume contre laquelle le Saint-Siège n'avait jamais réclamée, bien que les occasions ne lui eussent point manqué pour le faire en maintes et maintes circonstances. Or comme le *motu proprio*, tout en étant général dans ses expressions, n'avait aucune clause dérogeant aux droits acquis, l'omission de cette clause prouvait l'intention de Pie X de ne point appliquer ces prescriptions (qui étaient anciennes) aux pays, où, par suite de diverses circonstances, elles n'existaient point en fait. La thèse ne faisait pas un pli. Elle était l'application à un cas particulier de principes qui sont aussi connus que le droit canonique lui-même. Une bulle ne déroge aux droits antérieurement acquis que si elle le dit expressément. Nous en avons eu un exemple tout récent à Rome même. De temps immémorial les Jésuites qui prêchaient ou confessaient à Rome

passaient l'examen devant leurs supérieurs réguliers et non devant le Vicariat. Le pape Pie X édictant des dispositions nouvelles à propos de ces examens, y soumit tous les clercs séculiers et réguliers, même ceux qui étaient dignes d'exception, et pour qu'on ne peut douter de l'amplitude de cette ordonnance, y astreignit nommément les clercs de la Compagnie de Jésus.

— En France, depuis le Concordat de 1801, l'immunité personnelle des clercs n'existait point pratiquement, bien que cette suppression ne fut point inscrite dans ce traité, et la nouvelle Eglise de France a toujours vécu sur ce pied. Est-ce à dire qu'elle pût jouir de l'exemption dont se vante l'Allemagne? La question pourrait être discutée. En tout cas, les évêques de France, au moins une partie, ont promulgué le *motu proprio* dans leurs diocèses et l'appliquent. Ils ont eu parfaitement raison, car c'est une protection pour les clercs et pour l'Eglise, et qui n'impose au fidèle que la demande d'une permission qu'on ne saurait refuser. Il est difficile de comprendre l'hostilité allemande contre ce privilège qu'évêques et prêtres auraient dû avoir à cœur de défendre par tous les moyens en leur pouvoir.

* * *

— La nouvelle constitution sur la réforme du bréviaire romain, vient de paraître. L'imprimerie du Vatican a même déjà publié le psautier d'après la nouvelle récitation qui sera en vigueur le 1er janvier 1913. Toutefois, avant cette époque, chaque clerc peut prendre le nouveau bréviaire, et la même faculté est étendue aux chapîtres, pourvu que la majorité des chanoines le demande. En même temps que la bulle, les *Acta Apostolicæ Sedis* publiaient les nouvelles rubriques divisées en 13 titres et des prescriptions temporaires pour ménager le passages entre les deux bréviaires.

— Voici en quelques mots l'économie du nouvel office.

1. Récitation du psautier dans la semaine.
2. Abolition du transfert des fêtes, sauf les doubles de Ie et Iie classe qui seront transportées au jour suivant; par conséquent grande simplification du calendrier.
3. Célébration du dimanche, sauf quant il y aura fête de Ie ou Iie classe, et commémoration seulement des offices de rite inférieur.
4. Pendant les fêtes des Quatre-Temps et du Carême, on ne pourra pas dire de messes votives, mais celle de la fête est obligatoire. Abolition des offices votifs.
5. Les suffrages des saints seront réduits à un seul.
6. Abréviation très marquée de l'office du dimanche à cause des nécessités du ministère paroissial. Récitation toujours, sauf aux doubles de Ie et Iie classe, des leçons de *feria occurrente*.
7. Quand un jour de fête on fera la commémoration d'un double simplifié, les suffrages et les prières seront abolies.

— Mais on se demandera ce que vont devenir les messes des défunts puisque les offices et messes votives sont abolies, et comment on remplacera les suffrages de l'autel privilégié, si l'on doit toujours dire la messe du jour. Hâtons-nous de dire que le Souverain-Pontife y a pourvu en autorisant d'ajouter ces jours-là, à la fin des oraisons, un *oremus* pour le repos de l'âme du défunt pour lequel on célèbre, et en appliquant l'indulgence de l'autel privilégié à ces messes de la fête quand on y ajoute l'oraison pour le défunt.

— L'office du dimanche sera notablement abrégé, car de 280 versets qu'il contenait suivant le bréviaire actuel, il n'en aura que 87. Pour que la récitation du psautier dans une semaine fut complète, il faudrait réciter chaque jour 21 psaumes. Or d'après l'organisation actuelle nous récitons


journallement 30 psaumes. Pour arriver au compte, la rubrique divise les psaumes trop longs et ce fait seul nous montre qu'il y aura une réduction générale de la longueur de l'office; très notable pour le dimanche, moindre, mais appréciable encore, pour les autres jours de la semaine.

— Dans quelle mesure ? C'est seulement à la pratique qu'on pourra s'en rendre compte. Ainsi, il y a un facteur dont il faut tenir compte. Comme les psaumes revenaient toujours les mêmes à complies et aux petites heures, presque toujours identiques aux vêpres et aux saints confesseurs, on avait fini par les apprendre par coeur. Et cela facilitait beaucoup la récitation de l'office. Il y aura sous ce rapport des surprises, et les vieux prêtres se prendront plus d'une fois à regretter leur ancien bréviaire, plus long si l'on veut, mais qu'en fin de compte ils disaient plus facilement. D'autre part, il est certain que la réforme offre le double avantage de nous faire revenir au concept primitif de la prière publique en nous faisant parcourir chaque semaine l'ensemble du psautier. De plus comme le livre des psaumes est celui qui contient les sentiments les plus élevés, la plus belle expression de la prière que nous devons adresser à Dieu, puisque c'est lui-même qui en est l'auteur, il s'ensuit que nous entrerons en communication plus intime avec la divinité et que nous répèterons chaque semaine tous les hommages, toutes les actions de grâces, toutes les prières qu'elle veut voir sur nos lèvres et dans notre coeur. Que si nous récitons ces psaumes plus lentement, cela n'en vaudra que mieux; car après tout le bréviaire est un abrégé de la prière, la condensation du mot de saint Paul "qu'il nous faut toujours prier", et nous n'aurons pas à nous plaindre si notre intelligence et notre coeur viennent remplacer une mémoire qui nous faisait peut-être aller un peu trop vite, et passer rapidement là où il aurait fallu aller plus lentement.

— Mais cette réforme, ou mieux ce commencement de réforme, en appellera d'autres. Il faudra mettre le missel en harmonie avec le nouveau bréviaire. De plus le pape veut faire vérifier les leçons des saints pour les réduire à ce qu'on appelle la leçon type. Il est des saints dont le bréviaire ne nous dit presque rien, saint Bonaventure, par exemple, jusqu'aux nouvelles leçons historiques qui lui ont été récemment ajoutées. D'autres ont au contraire des légendes beaucoup trop longues relativement à la leçon type telle qu'elle nous est donnée dans les légendes du temps de saint Grégoire VII. Celles de saint Louis de Gonzague, de saint Jérôme-Emilien et d'autres encore sont dans ce cas, qui est un peu le défaut général des légendes nouvelles. C'est un travail minutieux, délicat, et qui intéresse non seulement le fidèle, mais le profane lui-même. Pour le faire, le pape a nommé quatre commissions qui ont chacune leur champ délimité: la liturgie, la patristique, l'histoire et l'écriture sainte. Leur travail sera long, car Pie X veut que la publication qui sortira de toutes ces études soit une édition *ne varietur*. C'est pour ce motif, qu'il n'a pas voulu attendre mais a posé tout de suite le grand jalon de la réforme du bréviaire, à laquelle n'avait pu aboutir toute la science et toute la bonne volonté de Benoit XIV.

DON ALESSANDRO.

A L'HOSPICE SAINT-JOSEPH (rue Cathédrale)

 E jeudi, 29 février, aura lieu dans la pieuse chapelle de l'Hospice Saint-Joseph, rue Cathédrale, à deux pas de l'archevêché, l'ouverture des exercices du mois de saint Joseph. Mgr l'archevêque présidera. Il y aura instruction, salut et bénédiction du Saint-Sacrement. La cérémonie commencera exactement à 7.30 heures du soir.

A l'occasion de ce communiqué, qui est pour tous nos lecteurs une invitation, on nous permettra de rappeler que le beau sanctuaire de la rue Cathédrale est un peu, et même beaucoup, dans notre ville, pour le Père Nouricier de Jésus, ce qu'est Bonsecours pour sa Sainte Mère. Depuis, en effet, que feu Mgr Bourget, en 1867, érigea la confrérie de saint Joseph à Montréal, en fixant le centre " dans un religieux sanctuaire bâti par un dévot serviteur du bon saint " — c'était l'Hospice Saint-Joseph — tous les ans, quand vient le mois de mars, l'on voit les pieux pèlerinages s'acheminer vers la jolie église de la rue Cathédrale. Communautés, associations pieuses, congrégations, enfants des écoles, tous aiment à venir se mettre sous la garde du vénéré Patriarche de la Sainte Famille. La chapelle du reste, nous l'avons déjà écrit ici même ⁽¹⁾, d'un style si pur, avec ses colonnes élancées, sa voûte semée d'étoiles d'or, et ses peintures murales, que des réflecteurs électriques mettent en belle lumière, se prête merveilleusement aux méditations pieuses et aux prières prolongées. On s'y sent, sous le regard de saint Joseph, tout près de Dieu. Et si, d'aventure, une enfant de l'orphelinat attendant vient y faire ses oraisons, ce n'est pas pour distraire le pèlerin de passage. Cela l'invite plutôt à ne pas passer près des trones, placés çà et là, sans faire acte de générosité. L'aumône, en effet, est soeur de la prière.

Donc, qu'on vienne nombreux à la cérémonie de jeudi prochain, au soir, à 7.30 heures, s'édifier et prier. Quant aux communautés, associations pieuses, congrégations, écoles, etc., qui voudraient se réserver, au cours du mois, une heure favorable pour une messe de pèlerinage, par exemple, ou une visite en groupe, on nous demande de les prévenir qu'elles feront bien de s'entendre d'avance avec la Révérende Soeur Supérieure (Hospice Saint-Joseph, rue Cathédrale). D'ailleurs, en tout temps, les pèlerins sont les bienvenus.

(1) Cf. *Semaine religieuse* — 29 février 1908.

M. L'ABBE JOSEPH LIMOGES



l'abbé Limoges, curé de Saint-Constant, vient de mourir à la suite d'une longue maladie. Sa mort n'a pas été une surprise, ni pour ceux qui le connaissent, ni pour lui-même. Il y a déjà cinq ans passés qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Il y eut sans doute, depuis lors, des époques de mieux : mais la maladie faisait son oeuvre, c'était facile à voir à la figure pâlisante, à la démarche presque chancelante du regretté curé. Il ne voulut pourtant pas désarmer, et il continua à administrer sa paroisse. La construction d'un presbytère fut l'oeuvre de ses dernières années : maison de belle apparence, confortable, d'un goût simple et tout-à-fait sacerdotale. Il ne l'habita que quelques mois, sachant bien d'ailleurs qu'il l'avait fait construire pour un autre. Il gardait la chambre depuis trois semaines quand enfin la mort est venue. Avec quel esprit de foi, quel calme et quelle résignation, il fit son sacrifice ? C'est ce dont lui rendent témoignage les personnes qui l'ont soigné, ceux qui l'ont visité, entre autres Nos Seigneurs Bruchési et Langevin, Mgr Roy, vicaire-général, et Mgr Meunier, curé de Windsor, un sien cousin. Il y avait de la sérénité dans son bel oeil bleu et comme un joyeux sourire sur toute sa figure à la pensée qu'il allait bientôt recevoir sa récompense, et c'est dans des sentiments de sainte espérance qu'il remit son âme à Dieu le 16 février dernier.

* * *

Joseph-Elzéar Limoges naquit à Terrebonne, le 23 juillet 1855, d'Isaac Limoges, cultivateur, et de Julie Lavoie. Il était encore jeune quand ses parents vinrent résider à Sainte-Thérèse, et c'est au beau Séminaire du même nom qu'il fit ses études classiques et sa théologie. La chronique raconte

qu'il fut toujours constant au travail et d'une piété solide; elle ajoute même qu'il a pu être un peu taquin, espiègle et joueur de tours. Une bastonade qu'il administra à certain confrère est restée légendaire. Il avait pourtant bon coeur et ce ne fut sans doute qu'une histoire de s'amuser.

Ordonné prêtre par feu Mgr Fabre, le 28 août 1881, il occupa le poste de vicaire à Saint-Timothé, à Sainte-Rose et à Valleyfield. Il fut aussi desservant quelques mois aux Cèdres. Il assista ainsi à ses derniers moments M. le curé Bélair, de cette dernière paroisse, de même qu'il l'avait fait pour M. Brisset, curé de Saint-Timothé. Il apprit de M. Gratton, curé de Sainte-Rose, l'esprit d'ordre et de ponctualité, comme aussi l'habitude d'une prédication pratique et instructive.

M. Limoges a été curé vingt et un ans; neuf ans à Sainte-Lucie (1890-1899), six ans à Saint-Blaise (1899-1905) et six ans à Saint-Constant. Il peut être avantageusement placé parmi les beaux types de curés canadiens-français. Unissant en lui les qualités du bon prêtre, la piété, la régularité, le zèle pour les âmes — il était heureux de dire que personne n'était mort sans sacrement depuis qu'il était à Saint-Constant,—un dévouement à toute épreuve, il possédait en outre à un haut degré la prudence, le tact et un rare talent d'administration. On s'étonne qu'il ait pu, par exemple, construire une si jolie église et un presbytère si convenable à Sainte-Lucie avec des ressources si restreintes. Il aimait l'intérieur de son église bien propre, des autels bien ornés, une sacristie où tout fut dans un ordre irréprochable. C'est ainsi qu'il voulut avant de mourir faire poser un plancher en bois franc dans sa sacristie de Saint-Constant, remettre à neuf les peintures du plafond, des murs et des confessionnaux, et, comme il ne pouvait lui-même visiter ces travaux, il demanda un jour à Mgr l'archevêque, qui était venu le voir, de le faire à sa place — ce que du reste Monseigneur voulut bien.

M. Limoges avait un cœur d'or. Un peu prompt par tempérament, il fut pourtant par excellence un homme serviable. Il se donnait tout à tous, et toujours avec bonne humeur. Nous ne croyons pas qu'il ait rencontré sur son chemin un seul adversaire, encore moins un ennemi. Et pourtant, à Saint-Constant, comme à Saint-Blaise, il eut des difficultés à vaincre, des obstacles à surmonter, des blessures à cicatriser. Mais il le faisait avec tant de douceur et de patience que les tempêtes se calmaient devant lui comme par enchantement. Partout où il a passé, il a fait régner le bon esprit, l'union et la concorde.

Nous parlions tout à l'heure de son talent d'administration et de son tact. En voici un exemple. La construction d'un presbytère à Saint-Constant avait obéré la fabrique. Le bon curé ne voulait plus augmenter la dette. Or ses habitants demandaient des " remises " pour leurs chevaux le dimanche. Il fit des quêtes, une tombola : tout cela lui rapporta un millier de dollars. Et ainsi l'argent des remises fut trouvé sans qu'il en coûtât un sou à la fabrique. C'est peu de chose en soi, mais c'est beaucoup quand on sait que le pauvre curé entreprit ce travail dans des conditions de santé si précaires.

• • •

Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Constant même, le 19 du mois courant. Rarement on avait vu dans cette église un clergé aussi nombreux, une foule aussi compacte et si visiblement émue. M. l'abbé Eudore Charbonneau, neveu du défunt, chanta le service, assisté de M. l'abbé Louis Boissonneault, comme diacre, et de M. l'abbé P.-A. Lafrance, comme sous-diacre. Mgr l'archevêque présidait au trône, ayant M. le chanoine L.-E. Cousineau, comme prêtre-assistant, M. le chanoine L.-A. Jasmin et M. le curé J.-L. Gaudet, comme diacres d'honneur.

Avant l'absoute, Sa Grandeur retraça en termes émus

la carrière du curé défunt, faisant ressortir ses heureuses qualités et ses belles vertus. Bien des larmes, nous en avons été témoin, ont coulé des yeux. Le corps a été déposé dans la cave de l'église près des restes de feu M. le curé Bédard, l'un de ses prédécesseurs.

M. Limoges meurt pauvre. L'exécuteur testamentaire pourra réaliser au plus quelques mille piastres. Mettant en pratique les conseils des auteurs spirituels, M. Limoges voulut faire la charité de son vivant. Il consacra à la grande oeuvre de l'éducation la partie la plus importante de ses revenus. Nous ne commettons pas une indiscretion, croyons-nous, en disant que celui qui a chanté son service en pourrait témoigner. — R. I. P. L. E. C.

M. L'ABBE EUSTACHE PARÉ



A paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été, cette année, bien éprouvée. Il y a un an et quelques semaines son curé — et son curé depuis trente ans — M. l'abbé Magloire Auclair, à qui l'on a ici déjà rendu hommage, était frappé de paralysie, et prenait bientôt sa retraite, chez son frère, M. le curé de Saint-Polycarpe, pour mourir en décembre dernier ; puis ce fut l'incendie de juin dernier ; et voici que le lundi, 19 février, l'un de ses dévoués vicaires, M. l'abbé Eustache Paré, mourait presque inopinément, après une maladie de quelques jours. On a fait ses funérailles, ce matin (jeudi—22 février), dans la belle chapelle déjà sortie des décombres de juin et sur laquelle se bâtera bientôt l'église nouvelle.

Une foule attentive et émue assistait à la cérémonie funè-

bre. Mgr l'archevêque présidait au trône, ayant pour l'assister M. le chanoine Adam, M. le curé Bélanger, un paroissien du défunt, et M. l'abbé Hébert, du collège de l'Assomption, où M. Paré a fait ses études. M. le curé Forbes, de Saint-Jean-Baptiste, chantait lui-même le service, MM. Ouellette, prêtre de Saint-Sulpice, et Auguste Paré, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, l'assistaient en qualité de diacre et de sous-diacre. Plus de cent prêtres sûrement étaient au sanctuaire. Le chœur de Saint-Jean-Baptiste chanta magnifiquement. Ce fut très beau, mais triste. L'abbé Paré était si jeune, et, il y a dix jours encore, il paraissait si robuste !

C'est ce que Mgr l'archevêque souligna dans la touchante allocution qu'il adressa au peuple. Presqu'au lendemain du service du défunt curé Auclair — qui eut lieu à Saint-Polycarpe — exactement la veille de Noël, Monseigneur, venu à Saint-Jean-Baptiste pour l'inauguration de la nouvelle chapelle, rappelait avec émotion aux paroissiens le souvenir de leur ancien curé. Cette fois, il leur parlait de l'un de ses plus dévoués assistants, du "bon M. Eustache Paré". Au moment, disait-il, où il semble que nous ayons besoin de prêtres plus que jamais, Dieu nous éprouve. En cinq jours, en voici trois de partis : MM. Casaubon, Limoges et Paré. Celui-ci surtout, il était si jeune, si actif, si dévoué. Et Monseigneur raconta la vie toute simple et les derniers moments, si édifiants, de M. l'abbé Paré. Il insista sur son zèle modeste, sur sa fidélité au poste, sur sa parfaite humilité. M. Paré aima toutes les âmes, sans doute, mais il avait à l'Hospice Auclair, dont il était chargé depuis huit ans, des vieillards et des orphelins qu'il aimait particulièrement, et qui l'aimaient. Dans la force de l'âge, il lui a fallu dire adieu à tous. A l'Hôtel-Dieu, il se prépara avec une grande générosité d'âme. Monseigneur, quand il le visita sur son lit de mourant, vit une larme dans ses yeux " mais, dit-il, pas une plainte ne sortit de ses lèvres".

Pourtant, il était jeune, il aimait les âmes, il aimait ses nombreux pénitents, il aimait ses chers orphelins. Et hier, ajoutait Monseigneur, quand, venu faire une prière auprès de ses restes mortels, je rencontraï les chers petits qui venaient lui faire leurs adieux... Je pensai que Dieu serait miséricordieux à leur " père ".

L'allocution de Monseigneur, si naturelle et si vraie, a été parfaitement écoutée par la foule recueillie. Et, dans cette chapelle basse, un peu surchauffée par les lumières du gaz et de l'électricité, il me semblait que les confrères, réunis en si grand nombre, avaient l'âme oppressée. Notre jeudi du lendemain des *Cendres* aura été, cette année, particulièrement significatif: Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière ! Je m'imaginai revoir au milieu de cette foule la figure de l'ancien curé. Je l'entendais parler — là, où il parla si souvent. Je le voyais pleurer—là, où il a tant fait pleurer. Pauvre vie humaine ! Qu'est-elle après tout, et comment se fait-il que nous nous y attachions tant ?

* * *

M. l'abbé Eustache Paré méritait l'hommage délicat et si plein de sympathies distinguées qui lui a été rendu. Né à la Rivière-des-Prairies, dans l'île même de Montréal (25 nov. 1868), d'une excellente famille chrétienne, plus riche en vertus qu'en biens-fonds, il dut, avant son entrée au collège, se gagner lui-même quelque avoir et il fut commis. A l'Assomption, où il entra vers 1884, il se distingua toujours par sa régularité, son amour du travail et sa piété. Ordonné prêtre en 1896 (19 décembre), il continua d'enseigner à son collège jusqu'en 1900. Il fut alors nommé vicaire à la Pointe-Claire. En 1904, il était appelé à Saint-Jean-Baptiste.

En peu de mots, on le voit, il est facile de résumer sa vie. Monseigneur, lui appliquant les paroles des livres saints, a dit de lui " qu'en peu de temps il a fourni une longue carrière ". Rien n'est plus juste. Oh! ce ministère des vicaires de ville! le confessionnal, les malades, les catéchismes, les offices à chanter et les sermons à préparer, comme tout cela est absorbant pour celui qui s'y donne avec zèle. Or l'abbé Paré, tous ses confrères en témoignent, fut avant tout un homme de ministère.

Le testament d'un vicaire, a dit encore Monseigneur, est facile à faire. M. Paré n'eut pas de peine à faire le sien. A sa chère famille, à qui il fit discrètement tout le bien qu'il put, à ses amis, à ses innombrables pénitents, il laisse surtout le souvenir d'un homme de dévouement et d'un digne prêtre. On me disait à l'Hospice Auclair, et ce mot résume tout : " Quel bon père nous perdons! "

Notre regretté confrère a voulu dormir son dernier sommeil dans le cimetière de son village natal. Un second service doit se chanter demain sur ses restes mortels à la Rivière-des-Prairies. Nous qui l'avons bien connu, et particulièrement estimé, nous avons confiance que Dieu lui aura été miséricordieux et accueillant. Il est de ceux qu'on voudrait sous plus d'un rapport avoir toujours imité. Aujourd'hui c'est son tour, demain ce sera le nôtre. *Hodie mihi, cras tibi!* Pensons-y!

R. I. P.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	27 février.—	Saint-Edouard, à Montréal.
Jeudi,	29 " —	Sainte-Dorothée.
Samedi,	2 mars. —	Saint-Michel, à Montréal.
Lundi,	4 " —	Sainte-Monique.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 16 février 1912.

M. l'abbé Joseph Limoges, curé de Saint-Constant, décédé le 16 de ce mois, était membre de la *Société d'une Messe*.

Archevêché de Montréal, 21 février 1912.

M. l'abbé Eustache Paré, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, décédé le 19 de ce mois, était membre de la *Société d'une Messe*.

Archevêché de Montréal, le 22 février 1912.

M. l'abbé Louis Casaubon, ancien professeur au collège de l'Assomption, décédé le 20 de ce mois, était membre de la *Société d'une Messe*.

ADÉLARD HARBOUR, ptre,
Chancelier.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 22 février 1912.

MM. les abbés Limoges, Paré et Casaubon, dont le décès est annoncé plus haut, étaient membres de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une Messe*.

G. DAUTH, ch.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.